

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 25 juin 2014 à 19h00 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Claude Joubert et Françoise Giroux.

Absence motivée : Serge Villeneuve, Michel Bergeron et Serge Gauthier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion :
 - 4.1 Projet de règlement pour permettre la circulation des motoneiges et véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.
5. Résolution :
 - 5.1 Octroi d'un contrat de service à la firme d'avocat Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.
 - 5.2 Installation d'oriflamme en 2014.
 - 5.3 Installation de toilette au quai municipal.
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h10.

2014-06-112

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-06-113

Avis de motion : Adoption du Projet de règlement numéro pour permettre la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

Un avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure du Conseil d'un règlement pour permettre la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.).

Adopté à l'unanimité.

2014-06-114

Octroi d'un contrat de service à la firme d'avocat Caza, Marceau, Soucy et Boudreau.

ATTENDU QUE des décisions du conseil sont sujet à des conséquences graves pour le futur et qu'un avis juridique peut éviter ce genre de conséquences;

ATTENDU QUE le contenu de règlements passés et futurs peuvent nécessiter une analyse plus approfondie par des gens de loi;

ATTENDU QUE la firme d'avocats Caza Marceau Soucy Boudreau nous fait une offre de service de 400 \$ par année pour des consultations téléphoniques illimitées par la Directrice générale ou le maire;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat de service à firme d'avocats Caza, Marceau, Soucy et Boudreau pour les 6 derniers mois de l'année 2014 au montant de 200 \$.

Adopté à l'unanimité

2014-06-115

Installation d'oriflamme en 2014

ATTENDU QUE la réponse de l'autorisation d'Hydro-Québec est arrivée tardivement cette année;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett ne fasse pas installer ces derniers par l'entrepreneur habituel.

Adopté à l'unanimité

2014-06-116

Installation de toilette au quai municipal.

ATTENDU QUE le quai municipal est beaucoup utilisé par les pêcheurs et les propriétaires de bateau qui y mettent leur embarcation à l'eau;

ATTENDU QUE des propriétaires de terrains près du quai se plaignent que certains usagers utilisent leur terrain comme toilette;

ATTENDU QUE nous voulons attirer des visiteurs à Fassett et leur faciliter leur visite;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la location d'une toilette chimique comme solution temporaire de la firme Épursol au coût de 125\$ par mois en plus des frais de vidage de 15 \$ par fois

ET QUE nos employés des travaux publics installent la toilette à l'aide d'ancrages.

Adopté à l'unanimité

2014-06-117

Levée de l'assemblée

18h24 Il est proposé par Jean-Yves Pagé que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.